

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1214

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard, M. Evrard et M. Pajot

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	66 000 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	66 000 000	0
TOTAUX	66 000 000	66 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pas de préservation du patrimoine sans artisans et pas d'artisans sans filières apprentissage.

Cet amendement propose d'augmenter de 25 % par rapport à la LFI 2017 les crédits de l'action 01 (Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle) du programme 224 (Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Les crédits alloués sont prélevés sur l'action 01 du programme 131.